

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Proposition d'attribution d'une subvention au Racing
Club de Strasbourg Alsace et approbation des termes
des projets de conventions à conclure avec ce club**

CP/2020/297

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental d'attribuer une subvention au Racing Club de Strasbourg Alsace, club d'excellence, en application de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière le 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/044) et d'approuver les termes des conventions à conclure.

Ce club évolue au premier niveau professionnel et contribue à l'attractivité du territoire.

La politique sportive départementale révisée le 22 octobre 2018, s'articule autour de quatre orientations fortes :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- le sport pour tous ;
- le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs et athlètes bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. Ainsi, le Département, soit par le biais d'attribution de subventions, soit par l'achat de prestations de service, soutient les clubs de sports collectifs dits « d'Excellence Sportive » qui contribuent à l'attractivité du Bas-Rhin et de l'Alsace et qui évoluent au plus haut niveau.

Sont notamment pris en considération pour déterminer le caractère attractif et le calcul de l'aide départementale en faveur de ces clubs, les éléments suivants :

- leur capacité à rayonner sur le territoire auprès d'autres clubs,
- la qualité de structuration du club et la cohérence de son modèle économique,
- leur capacité à former des jeunes pour atteindre le haut niveau (centre de formation),
- l'existence d'un projet de club formalisé à 2 ans minimum,
- la qualification de leurs encadrants et arbitres,
- les partenariats médias et économiques,
- la stratégie de communication,
- l'affluence du public.

Les collectivités publiques, comme précisé dans les articles L 113-1 et L 113-2 du code du sport, peuvent soutenir les clubs professionnels par le biais notamment d'attribution de subventions ayant pour objet la mise en place d'actions d'intérêt général.

Dans ce cadre, le Département conclut avec les clubs éligibles, des conventions de partenariat fixant les orientations stratégiques et précisant les actions réalisées par les clubs en direction des publics prioritaires du Département (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active - RSA, etc...), pour lesquels ils présentent un budget prévisionnel.

Pour la saison sportive 2020/2021, la Société par Actions Simplifiée Racing-Club de Strasbourg Alsace (RCSA) a formulé une demande de renouvellement du partenariat qu'il a conclu avec le Département. Cette société gère les activités professionnelles de l'équipe première masculine en Ligue 1 en championnat de France et propose de continuer à mettre ses moyens à disposition au service de l'accès au sport pour tous et notamment des plus vulnérables en contribuant et/ou développant des actions d'intérêt général en partenariat avec le Département du Bas-Rhin.

En effet, le partenariat précédent s'est achevé avec la saison sportive 2019/2020, arrêtée prématurément en raison de la crise sanitaire. En trois saisons, plus de 3000 demandeurs d'emploi ont fréquenté les deux éditions successives de l'opération « Job Racing », des démonstrations de Handisport se sont déroulées les soirs de matchs, de nombreuses visites de la Racing MutEst Académie ont été organisées pour les jeunes issus de la protection de l'enfance et les finales académiques UNSS se sont déroulées en 2018 sur les pelouses de la Racing MutEst Académie.

Enfin, il est à noter qu'un « Civique Dating » a été organisé dans le salon des Trophées du stade de la Meinau en septembre 2018.

Ce club, qui est remonté de CFA 2 en Ligue 1 en l'espace de six saisons, cultive une image positive (spectateurs parmi les plus fervents de France), consolide sa présence au plus haut niveau depuis 2017 (vainqueur de la Coupe de la Ligue en 2019, 10^{ème} du championnat de Ligue 1 en 2020) et dispose de partenaires engagés.

Un travail de co-construction a été conduit et afin de donner une visibilité à l'engagement du Département auprès du RCSA, le club s'engagerait à mettre en place plusieurs opérations :

- Pour l'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes

Le Racing participera à l'opération « Job Racing » organisée par le Département en mobilisant son ingénierie événementielle, ses entreprises partenaires et mettra à disposition des espaces au sein du stade de la Meinau. Le Département se chargera de la mobilisation des bénéficiaires du RSA avec ses partenaires du service public de l'emploi.

- Pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le Racing-Club de Strasbourg Alsace pourrait organiser en avant-première d'un match de Ligue 1, une démonstration de handisport (cécifoot par exemple) : création du terrain sur le parvis du stade et mise en place d'un accueil personnalisé et adapté pour les personnes en situation de handicap invitées au match.

D'autres réflexions pourront être proposés en direction de ce public comme la formation des stadiers pour l'accueil optimisé de personnes en situation de handicap physique et mental lors des matchs.

- Pour les jeunes pris en charge au titre de la protection de l'enfance

Le Racing-Club de Strasbourg Alsace poursuivra son partenariat avec les enfants confiés au Département avec le concours de la Racing MutEst Académie. L'action pourra comprendre des échanges avec les jeunes joueurs, des tournois mixtes, une participation à des ateliers participatifs et éducatifs notamment en lien avec le programme élaboré par le RCSA et la Fond'Action. Le Département se chargera de la mise en relation avec les établissements. Le programme sera adapté au public concerné.

- Pour les collégiens

Le Racing-Club de Strasbourg Alsace accueillera à la Racing MutEst Académie ou parrainera en assurant la présence de joueurs professionnels les finales départementales de football organisées par l'U.N.S.S. Il offrira des places au vainqueur pour un match à la Meinau. Des participations ponctuelles de joueurs professionnels à des manifestations, organisées par l'UNSS, pourront s'envisager.

Au regard des actions à conduire, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le renouvellement du partenariat, ainsi que les termes du projet de convention partenariale, joint en annexe au présent rapport, à conclure pour la période 2020/2021 avec la Société par Actions Simplifiée Racing-Club de Strasbourg Alsace et d'attribuer une subvention dans le cadre d'une convention financière concernant l'année 2020. L'achat de prestations de service s'élèverait à 100 000 € pour la même période.

La commission Attractivité, Développement du territoire et Relations institutionnelles réunie le 21 septembre 2020 a émis un avis favorable à cette demande en proposant d'attribuer une subvention de 200 000 € à la Société par Actions Simplifiée Racing-Club de Strasbourg Alsace pour les missions d'intérêt général qu'elle développera.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
43247	65-6574-32	240 000,00 €	220 000,00 €	200 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de poursuivre pour la saison sportive 2020/2021 le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et le Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € à la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace, club d'excellence sportive, au titre de son programme d'actions pour la saison sportive 2020/2021 ;

- décide du principe de l'achat de prestations de service à hauteur de 100 000 € par an pour la période 2020/2021 ;

- approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de convention financière à conclure pour la période 2020/2021, entre le Département du Bas-Rhin et la Société par

*Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace, jointes à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY